



à Montreuil, le 23 juillet 2009

La taxe carbone : un mauvais coup dur de plus pour les consommateurs

Les propositions de la Commission Rocard révélées hier suggèrent la mise en place d'une taxe carbone sur les énergies fossiles. Une nouvelle fois, les consommateurs sont mis à contribution puisqu'ils supporteraient largement le financement de cette taxe. La CNL dénonce un projet de réforme fiscale socialement injuste qui consiste à ponctionner les ménages pour aider les entreprises.

Alors que nous traversons une grave crise économique et que le pouvoir d'achat des consommateurs est attaqué de toutes parts, une nouvelle taxe risque bien de le creuser davantage. Appelée Contribution Climat Energie, cette taxe, qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2010, serait apposée sur les énergies fossiles. Ce sont donc des millions de ménages consommant du fioul pour se chauffer et possédant une automobile qui sont visés.

Pour la Confédération Nationale du Logement, la création d'une telle taxe est inacceptable et totalement injuste socialement. D'une part, cette taxe toucherait durement des ménages qui cumulent des handicaps : vétusté de leur véhicule, de leur mode de chauffage ; absence de transports en commun pour aller travailler. Ils n'ont ni le choix ni les moyens de changer leur situation et devront payer le prix fort. D'autre part, les compensations pour les ménages ne seraient que partielles et d'une durée limitée d'après le rapport provisoire de la commission. Enfin, dans ce dernier, le but est clairement affiché d'utiliser cette manne prélevée sur les consommateurs pour financer la suppression de la taxe professionnelle.

Pour la CNL, il est hors de question que la lutte contre le réchauffement climatique serve de prétexte pour pressurer encore plus le pouvoir d'achat des consommateurs déjà largement mis à mal.

La Confédération Nationale du Logement exige du gouvernement de ne pas adopter de telles propositions et de prendre des mesures pour investir massivement dans le développement des transports en commun, notamment dans les zones défavorisées.

La CNL demande :

- **Le gel des loyers, dans tous les secteurs locatifs**
- **La revalorisation de 20 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives**
- **L'arrêt de toutes les saisies et les expulsions**
- **La baisse des charges locatives récupérables, notamment en rejetant toute modification de la liste limitative du décret**
- **La construction annuelle de 180000 logements locatifs véritablement sociaux**
- **La création d'un véritable Service Public du logement et de l'habitat**
- **Le renforcement des moyens et la reconnaissance des organisations de consommateurs**

Contact presse : Stéphanie SOTISON - Tél : 01.48.57.18.40 - stephanie.sotison@lacnl.com

